

## Fonctionnement du stationnement « Abonné »

**Paiement** : Le paiement se fait directement à l'horodateur en espèces ou par carte bancaire.

**Avantages** : Dans le but de ne pas pénaliser les usagers dont l'emploi de la voiture est indispensable en centre-ville et ne bénéficiant pas d'un abonnement sur un parc de stationnement hors voirie, un tarif spécifique « Abonné » est mis en place avec une remise commerciale de 40%, une fois un forfait mensuel de 5 € acquitté.

**Conditions d'accès** : L'abonné est une personne physique dont l'utilisation du véhicule est nécessaire pour se rendre à son travail ou exercer une des professions suivantes : professions médicales et paramédicales et aide à la personne.

### Modalités de délivrance des cartes « Abonné »

La carte « Abonné » est délivrée par  
La Régie des Horodateurs  
Direction Générale des Services Techniques  
Bd. Lantivy  
20 000 Ajaccio

Sur présentation de justificatifs suivants :

- Pour un salarié : attestation de l'employeur.
- Pour un entrepreneur, un artisan, un professionnel du secteur médical ou paramédical : un extrait à jour du Kbis ou une attestation de la Chambre de Métiers.

### Tarifs

Le stationnement est payant du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 18h.  
Tarif horaire : La carte « Abonné » permet d'obtenir une réduction de 40% sur toutes les zones de la ville. Par exemple, se garer deux heures sur le Cours Napoléon (zone orange) coûtera  $2\text{€} - 40\% = 1,20\text{€}$  ; 2 heures sur le Boulevard Sampiero (zone bleue) :  $1\text{€} - 40\% = 0,60\text{€}$ .

**Un forfait mensuel de 5 € devra être acquitté.**

### Durée de validité

La carte « Abonné » est valable un mois et doit être renouvelée à la Régie des Horodateurs et contre le paiement de 5 €.

**La carte « Abonné » doit être visible et apposée sur le côté droit du pare-brise.**